

LETTRE FFGYM

GAM

2025-2026



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
Gym

FÉDÉRER,
POUR CONSTRUIRE L'AVENIR

GÉNÉRALITÉS

CALENDRIER DES COMPÉTITIONS NATIONALES

	DATE	COMPÉTITION
	1-2-3 mai 2026	Championnat de France individuel
	14-15-16-17 mai 2026	Championnat de France par équipes A Petite finale et finale TOP 12
	22-23-24 mai 2026	Trophée Fédéral
	5-6-7 juin 2026	Championnat de France Élite
	12-13-14 juin 2026	Championnat de France par équipes B

Se référer au calendrier des compétitions 2026 pour les dates communes ou les dates limites des compétitions qualificatives, sauf dérogation accordée par le représentant technique fédéral de la discipline et le DTN adjoint chargé des pratiques compétitives (dérogation possible uniquement pour les compétitions avec dates limites).

DROITS D'ENGAGEMENTS

	COMPÉTITION	INDIVIDUEL	ÉQUIPE
	Élite – Championnat de France	60 €	
	Performance – Championnat de France	45 €	50 €
	Fédéral – Trophée Fédéral		44 €
	Top 12		250 €

- » Pour les autres compétitions, les assemblées générales des comités départementaux et régionaux ont le pouvoir de fixer les droits d'engagements de la façon suivante :
 - Comité départemental : échelon départemental ;
 - Comité régional : échelon interdépartemental et régional.
- » Pour les compétitions interrégionales, les droits d'engagements sont fixés à 80% des droits des finales nationales, à l'exception des niveaux de pratique Élite et Performance pour lesquels les droits d'engagement sont fixés à 65%.



DOCUMENTS

Cette lettre précise et complète le règlement technique 2025-2026.

Les autres documents de référence à prendre en compte sont :

- La brochure des programmes GAM - édition septembre 2025 ;
- Les lettres FFGym publiées en cours de saison sportive ;
- Le code de pointage FIG 2025-2028 (le code sera traduit en français et mis en ligne sur le site FFGym), applicable pour toutes les compétitions ;
- Les newsletters FIG.

Dans le cas d'une contradiction entre le code de pointage FIG en vigueur et la réglementation technique FFGym, c'est cette dernière qui prévaut pour les compétitions françaises.

DATE LIMITE D'ENGAGEMENT

Pour toutes les catégories compétitives à finalité nationale – compétitions en équipe et en individuel des niveaux de pratique Fédéral et Performance – la date limite d'engagement nominatif est fixée au **2 janvier 2026**.

Ces engagements sont à réaliser pour la première étape compétitive : compétition de niveau départemental ou inter-départemental ou régional en fonction des catégories.

Les comités départementaux et régionaux sont chargés de la gestion de ces engagements et sont libres de définir la période correspondante, sous réserve de respecter la date limite nationale.

QUOTAS ET TOTAUX DE RÉFÉRENCE



EN FÉDÉRAL

Les quotas de qualification pour le Trophée fédéral sont définis après la réalisation des engagements nominatifs (date limite définie ci-dessus). Ils sont établis en tenant compte des engagements sur les territoires et en permettant la représentativité de chaque région.



EN PERFORMANCE

Les totaux de référence à atteindre pour la qualification au championnat de France individuel ou par équipes sont précisés dans une lettre FFGym GAM publiée en janvier 2026.

ORDRES DE PASSAGE – RÈGLES DE GESTION

Pour toutes les finales nationales, la répartition des gymnastes dans les différentes subdivisions est effectuée en prenant en compte le classement vertical réalisé à l'issue des compétitions qualificatives. Les gymnastes ou équipes avec les plus petits totaux passent dans la première subdivision et les gymnastes ou équipes avec les plus grands totaux passent dans la dernière subdivision.

Pour les individuels, au sein d'une subdivision, la répartition sur les différents agrès est effectuée par tirage au sort en privilégiant le regroupement par clubs.

Pour les équipes, au sein d'une subdivision, la répartition sur les différents agrès est effectuée en prenant en compte le classement vertical (l'équipe avec le meilleur total débute au sol).

Des demandes particulières peuvent être prises en compte (par exemple regroupement de gymnastes de clubs différents mais ayant le même entraîneur) mais elles doivent être formulées avant la mise en ligne des ordres de passage auprès du gestionnaire de compétition.

GESTION DES ÉCHAUFFEMENTS



EN FÉDÉRAL

- Filière fédérale B : temps de 3' pour toutes les catégories.
- Filière fédérale A : temps de 3' pour toutes les catégories.



EN PERFORMANCE

- Temps de 5' pour les catégories sur imposés.
En individuel, durée ajustée selon le nombre de gymnastes à l'agrès = 1' par gymnaste (si 4 gymnastes = 4', si 6 gymnastes = 6'). Gestion assurée par le juge D1. Au sol toujours 5' quel que soit le nombre de gymnastes.
- Temps de 7' pour les catégories sur code FIG.
En individuel, durée ajustée selon le nombre de gymnastes à l'agrès = 1'20" par gymnaste. Gestion assurée par le juge D1. Au sol toujours 7' quel que soit le nombre de gymnastes.



EN ÉLITE

- Référence code FIG.
- En Avenir et Espoir, 3 sauts d'échauffement par gymnaste.

MONTÉE D'AGRÈS

Pour toutes les catégories, montée possible des anneaux ou de la barre fixe si le gymnaste touche le sol avec les pieds.

Pour les finales nationales, la demande est à réaliser à partir du mini-site de l'évènement (formulaire de montée d'agrès), au plus tard 3 jours avant la date de début de la compétition.



QUALIFICATIONS 2026

TOP 12	NATIONALE A1	NATIONALE A2
ASSOCIATION SPORTIVE VALLAURIS GOLFE-JUAN	TREMBLAY ATHLÉTIQUE CLUB GYM	LANESTER GYMNASTIQUE
LMJS MADELEINOISE	GYM AGRÈS VÉLIZY	CLAMART GYM. 92
OAJLP GYMNASTIQUE	CONVENTION GYMNIQUE DE LYON	ÉLAN GYMNIQUE DE BLAGNAC
SM ORLÉANS GYM	MONTCEAU GYM	
ALBONNAISE GYM FRANCONVILLE	LES ENFANTS DE LA DORDOGNE	
NOISY LE GRAND GYM	ÉTOILE GYMNIQUE ISTRES ENTRESSEN	
SMB GYMNASTIQUE	GYM LYON MÉTROPOLÉ CHASSIEU LYON	
LA SOTTEVILLAISE	LA VIE AU GRAND AIR DE SAINT MAUR	
INDÉPENDANTE KINGERSHEIM	LES ENFANTS DU DEVOIR	
ÉTOILE DE MONACO	SPORT ATHLÉTIQUE MÉRIGNACAIS	
NORMANDIE REGROUPEMENT GYMNIQUE	LA MUNSTÉRIENNE	
CASCOL GYM OULLINS	ALBONNAISE GYM FRANCONVILLE	

JUGEMENT

FORMATION INITIALE ET CONTINUE DES JUGES

- Au cours de la saison sportive 2025-2026, organisation d'un examen de juges niveau 1, 2 et 3.
- Pour juger, la validation d'un recyclage est nécessaire pour tous les niveaux ; 1,2,3 et 4.
- Organisation d'une information sur les programmes compétitifs lors des réunions de juges des différentes compétitions ou sur un temps spécifique hors compétition.

JURYS POUR LES FINALES NATIONALES

Pour les championnats de France par équipes A et B ainsi que le Trophée Fédéral, les clubs devront engager leur(s) juge(s) dans EngaGym en respectant la date limite indiquée, sur le mini-site de l'évènement.

Présence obligatoire de tous les juges des équipes à la réunion organisée 1 heure avant le début de la catégorie concernée, en tenue règlementaire et en possession de la licence.

Un club déclarant forfait pour une équipe après la date de forclusion doit contacter dans les meilleurs délais le responsable des juges pour s'informer de l'obligation ou non de la présence du juge.

	Trophée Fédéral par Équipes	Juges convoqués N 4 minimum 1 juge par équipe N 2 minimum
	Championnat de France Individuel	Juges convoqués N 4 minimum
	Championnat de France par Équipes A Programme code FIG	Juges convoqués N 4 minimum 1 juge par équipe, N 4 minimum en A1 A2, N 3 minimum pour les autres divisions
	Championnat de France par Équipes A	Juges convoqués N 4 minimum 1 juge par équipe N 2 minimum
	Championnat de France par Équipes B Programme imposés FFGym	Juges convoqués N 4 minimum 1 juge par équipe N 2 minimum
	Championnat de France Top 12	Juges convoqués N 4 minimum 1 juge par équipe N 4 minimum
	Championnat de France Élite	Juges convoqués N 4 minimum



MINIMA POUR SÉLECTION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE

○ Avenir

Année	Total imposé
2015	76 pts
2014	84 pts

Catégorie Avenir 10 ans - 2016 :

La sélection est basée sur le classement vertical à l'issue des championnats régionaux.

○ Espoir

Année	Total imposé
2013	87 pts
2012	91 pts

○ Juniors U16

Année	Code FIG Junior
2011	68 pts
2010	69 pts

Juniors U18

Année	Code FIG Junior
2009	71 pts
2008	72 pts

○ Séniors

Année	Code FIG
2007	73 pts
2006	74 pts
2005	75 pts
2004 et +	76 pts

Senior non généraliste

	Minima	Moyenne
<u>5 agrès</u>	63,750	12,750
<u>4 agrès</u>	51,400	12,850
<u>3 agrès</u>	39,600	13,200
<u>2 agrès</u>	27,100	13,550
<u>1 agrès*</u>		13,900

*Saut = moyenne des 2 sauts

Minima étudiés pour satisfaire à un nombre de gymnastes conforme aux finales nationales.

Étapes de sélection :

- **Catégorie Avenir 10 ans (2016)**

La sélection s'effectue sur la base d'un classement vertical établi à l'issue des championnats régionaux.

- **Pour l'ensemble des autres catégories**

- **Revue Nationale d'Effectif (RNE)** : prévue les 12, 13 et 14 décembre 2025 (lieu à définir)
- **Revue de rattrapage** : fixée au 9 avril 2026 (lieu à définir)

Modalités de sélection

- **Pour toutes les catégories**

La réalisation des minima est exigée lors des étapes de sélection (à l'exception des gymnastes nés en 2016).



ACCÈS À LA REVUE NATIONALE D'EFFECTIF (RNE)

Pour participer à la Revue Nationale d'Effectif (RNE), les gymnastes doivent impérativement figurer sur la liste DTN, établie selon les critères suivants :

- Gymnastes identifiés sur le PPF (Parcours de Performance Fédéral)
- Gymnastes qualifiés aux Championnats de France Élite 2025

La liste DTN pourra être complétée jusqu'au 30 octobre 2025, après validation de la DTN, selon les propositions :

- Des responsables PAS régionaux pour les catégories Avenir, Espoir et Junior U16
- Des responsables techniques de pôles pour les catégories Junior U18 et Senior

Nota : Pour les catégories Junior U16, U18 et Senior, une deuxième session de compétition sera mise en place avec des mouvements de base aux six agrès.

Les précisions relatives à cette modalité seront communiquées lors de la publication des directives spécifiques de la RNE.

DÉROGATION DTN

À l'issue des étapes de sélection, la Direction Technique Nationale se réserve la possibilité d'attribuer une réserve maximale de 10 places, toutes catégories Juniors et Seniors confondues, afin de compléter la liste des gymnastes qualifiés pour les Championnats de France.

L'attribution de ces places complémentaires pourra prendre en compte notamment les éléments suivants:

état de forme et progression du gymnaste, empêchement médical dûment justifié, résultats obtenus lors de compétitions antérieures, potentiel sportif évalué par la DTN, ainsi que les besoins d'équilibre des catégories.

Cette liste de critères n'est pas exhaustive et reste à l'appréciation de la Direction Technique Nationale

Par ailleurs, dans le cadre de la filière Élite, des demandes de surclassement seront étudiées et autorisées par la DTN.